

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 3 FEVRIER 2021**

**DELIBERATION N°2021-03**

**OBJET : Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité**

**Ont participé à la présente délibération :**

**COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, M. FONTES, Mme COUTTENIER, Mme NAYA, M. SAVELLI, Mme JARNOLE, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, M. DURAND, Mme ARTIGUES.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

M. SALAT représenté par M. MARTY.

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Mme TRILLES représentée par Mme GEIL-GOMEZ.

M. CADAS représenté par M. LEFEBVRE.

**COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES**

*Administrateurs titulaires présents*

M. SAVIGNY, M. CALAS.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant.

**COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53**

**Représentants des communes adhérentes**

*Administrateurs titulaires présents*

M. PARRE, Mme RIEU.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant.

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant.

**Représentants des établissements publics adhérents**

*Administrateurs titulaires présents*

M. ARSEGUEL, Mme DOSTE.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant.

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant.

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme FLOUREUSSES.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant.

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant.

## Contenu délibération :

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, le CDG31 est amené à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, conformément aux dispositions de l'article 3/I – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

La Présidente indique que les besoins prévisionnels du CDG31, pour l'année 2021, sont indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

La Présidente propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération des agents concernés sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

### Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité pour l'année 2021 :

- De créer les emplois non permanents correspondant à un accroissement temporaire d'activité comme indiqué au tableau annexé à la présente délibération,
- De donner mandat à la Présidente pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que celle-ci sera limitée à l'indice terminal du grade de référence et adaptée à chacun des emplois concernés.

Fait à Labège,  
Le 03 février 2021

**La Présidente,**

**Sabine GEIL-GOMEZ**

**ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE****ANNÉE 2021**

<b>EMPLOIS NON PERMANENTS CRÉÉS A TEMPS COMPLET</b>	<b>DURÉE</b>	<b>NIVEAU DE RÉMUNÉRATION (maximum : indice terminal du grade)</b>
6 adjoints administratifs	<i>12 mois maximum</i>	Echelle C1
1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<i>12 mois maximum</i>	Echelle C2
1 adjoint technique	<i>12 mois maximum</i>	Echelle C1
2 attachés	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
2 rédacteurs	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 ingénieur	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
2 techniciens	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin hors classe	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 infirmier en soins généraux de classe normale	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade